



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 23
Mercredi 12 juin 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au 21 juin 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Belprahon, le 5 juin 2024

Le Conseil communal

Contrôle périodique des abris

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise Abri Audit SA.

Par le présent avis, le Conseil communal informe que les propriétaires concerné-e-s par ce contrôle vont recevoir prochainement un courrier de la société Abri Audit SA, par lequel la date et l'heure du contrôle leur seront communiquées, ainsi que diverses informations relatives à la préparation du contrôle et à l'entretien de leur abri.

Les propriétaires concerné-e-s sont invité-e-s à se conformer aux exigences du contrôle et à réserver un bon accueil au personnel de la société Abri Audit SA.

Informations utiles

Qui assume la responsabilité du CPA ?

Le CPA constitue un mandat légal imposé par la Confédération. Le canton assume la responsabilité générale du CPA. Il en a délégué la mise en œuvre aux communes.

Quelle est la fréquence des contrôles ?

Les autorités contrôlent les abris tous les dix ans au moins. Préalablement au contrôle, les propriétaires et les gérances doivent procéder à certains travaux préparatoires.

L'Office cantonal de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) communique aux propriétaires ou à la gérance les éventuels défauts relevés lors du contrôle. Ceux-ci doivent être réparés d'ici au prochain contrôle.

La désaffectation d'un abri requiert l'accord de l'OSSM. Celui-ci examine si une telle démarche est possible.

Dans quels cas la désaffectation d'un abri est-elle possible ?

L'OSSM peut autoriser la désaffectation d'un abri:

- Si l'abri entrave démesurément ou empêche une transformation dans un bâtiment existant,
- Si l'abri se situe dans une zone très menacée,
- Si la commune a terminé le contrôle périodique des abris, qu'elle dispose d'un inventaire des places protégées d'au moins 120 pour cent et que l'abri en question compte moins de 25 places, ou
- Si la construction de l'abri date d'avant 1966 (année de l'entrée en vigueur des instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires).

Possibilité offerte avant de déposer une demande de désaffectation d'un abri: les propriétaires ont la possibilité d'adresser gratuitement à la commune une demande préalable comportant une brève description des mesures envisagées, un plan et les conclusions.

Quelle est la procédure à suivre pour la désaffectation d'un abri ?

- Il s'agit tout d'abord d'envoyer une demande de désaffectation d'un abri à la commune, en y joignant les plans d'adaptation ou tout autre justificatif utile.
- La commune transmet la demande à l'OSSM pour appréciation.
- Si la demande de désaffectation d'un abri est déposée dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'OSSM envoie son rapport officiel ou sa décision à l'autorité compétente pour l'autorisation (commune ou Préfecture).
- Des émoluments sont facturés.

De plus amples informations peuvent être consultées sur www.bsm.sid.be.ch -> Contrôle périodique des abris.

Belprahon, le 12 juin 2024

Le Conseil communal



Champoz

Prélèvement d'échantillons du 6 mai 2024

Les résultats du prélèvement d'échantillons du Laboratoire cantonal, au réseau de distribution, école, toilette lavabo ainsi qu'au réseau des fontaines, fontaine Fond du Village à Champoz par M. Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 6 juin 2024

Le Conseil Communal



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Fred Affolter, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 571

Projet: Construction d'un couvert et aménagement d'une place d'accès en pavés filtrants devant le couvert

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 12 juin 2024

Le Conseil communal

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45% à 50%

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)



Corcelles

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45 % à 50 %

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au 21 juin 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Corcelles, le 30 mai 2024

Le Conseil communal

Election communale complémentaire du 9 juin 2024 pour terminer la période de législature 2024-2027

Suite aux résultats des élections communales du 9 juin 2024, il en ressort les résultats suivants:

Nombre de suffrage pour:

Gafner Bernard	26
Jäggi Jonas	3
Kloetzli Cédric	2
Spart Anselme	2
Termignone Bernard	2
Meyer Pierre	2

Ast Jonathan	1
Mérino Cyril	1
Minder Céline	1
Angst Mathias	1
Total de suffrage	41
Bulletins blancs	16
Total bulletins valables	57

Selon l'art. 33 al. 1 du Règlement des élections et les votations aux urnes, Monsieur Gafner Bernard est élu avec un total de 26 voix.

Taux de participation: 39.07%.

Corcelles, le 9 juin 2024

Le secrétariat communal



Court

Fête du village

La fête du village de Court aura lieu du vendredi 21 juin 2024 au dimanche 23 juin 2024.

Les autorités communales souhaitent à toutes et à tous d'excellents moments de détente.

Restrictions de circulation

Par mesure de sécurité, le périmètre de la fête du village sera fermé à la circulation du vendredi 21 juin 2024 dès 17 heures au dimanche 23 juin 2024 à 23h59.

Le périmètre sera temporairement ouvert le samedi et le dimanche de 6 à 11 heures. Les riverain-e-s pourront utiliser les parkings prévus dans le cadre de la fête ou emprunter les déviations qui seront mises en place, à savoir: La Nancoran/Savaronne et Sur Frête/Sorvilier (suivre les panneaux indicateurs).

Les usagères et les usagers de la route sont prié-e-s de faire preuve d'une prudence particulière durant tout la période de la fête.

Nettoyage des rues

Pour que le village soit propre et présentable durant toute la fête, la voirie procédera au nettoyage des rues le samedi dès 6 heures et le dimanche dès 7 heures.

Les habitant-e-s sont d'ores et déjà remercié-e-s pour leur compréhension.

Court, le 12 juin 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Perturbations ponctuelles potentielles

Routes de Chaluet et de la Binz

Dans le cadre du projet de réfection des routes de Chaluet et de la Binz, la société Laboroute SA a été mandatée par le Conseil municipal pour procéder à une analyse des routes précitées. **À compter de ce jour et durant environ un mois et demi**, des interventions ponctuelles sont à prévoir, à savoir passages d'un véhicule de mesures (fourgon avec remorque), carottages, prélèvement de matériaux. Le trafic routier restera ouvert durant ces interventions. Lors des mesures avec le fourgon, des perturbations locales de quelques minutes sont à prévoir.

Le Conseil municipal remercie la population et les riverains impactés de réserver un bon accueil au personnel engagé sur site et pour leur compréhension.

Court, le 12 juin 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45 % à 50 %

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au 21 juin 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Crémises, le 5 juin 2024

Le Conseil communal



Eschert

Mise au concours

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45 % à 50 %

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure

d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

- Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

- 1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch **jusqu'au 21 juin 2024**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Eschert, le 5 juin 2024

Syndicat scolaire du Grandval



Mise au concours

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours **un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45% à 50%**

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

- Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

- 1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch **jusqu'au 21 juin 2024**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Grandval, le 12 juin 2024

Le Conseil municipal



Info déchets ménagers - Conteneurs semi-enterrés

Les autorités communales informent la population de la commune de Loveresse de la mise en fonction de la collecte des déchets ménagers (uniquement sacs Celtor taxés) par le système de **Conteneurs semi-enterrés dès le 17 juin 2024**

L'utilisation des installations est autorisée uniquement les jours ouvrables de 6h à 22h (hors jours fériés et dimanche).

Veuillez prendre note des informations complémentaires suivantes:

- à l'exception des déchets ménagers (sacs Celtor taxés), les points de ramassage existants (rond jaune) restent en fonction pour les autres types de déchets des tournées de ramassage selon le calendrier annuel « mémo-déchets » (déchets verts, papier, carton, etc...).
- la collecte des conteneurs des entreprises et commerce (vignette) reste en fonction.
- la collecte de conteneurs « mobiles » (généralement métallique 800 lt) pour sacs Celtor taxés mis à disposition par la commune ou des privés ne sera plus en fonction.

Ces informations ainsi que l'emplacement des moloks ont été communiqués par tout ménage à la population, merci de vous y référer.

Loveresse, le 30 mai 2024

Conseil communal

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour:
L-0236698.1

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Benevis et Saules

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine MT, Démontage partiel de la liaison L-0105383 et complet de la liaison L-0110141

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives

Dérogation pour des interventions dans les haies et les bosquets

Dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées

Dérogations pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom de BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Les dossiers sont mis à l'enquête du 13 juin 2024 jusqu'au 12 juillet 2024 dans la commune de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse et la commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante:

<https://esti-consultation.ch/pub/3967/1ca02377> ou en scannant le QR code ci-dessous et ce pendant le délai de mise à l'enquête.



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle



Moutier

Avis de construction

Requérant : Mauron Jacques, Rue des Chênes 25, 2740 Moutier

Auteur du projet : Sornalu SA, 2853 Courfaivre

Emplacement : Parcelle N° 2933, Rue des Chênes 25

Projet : Pose d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante en façade Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 24 juin 2024, à 19h30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbal N° 391 du 27 mai 2024
- Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2024)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 267'000.- (TTC) pour le remplacement de la balayeuse (MFH 2500 de chez Aebi & Co. AG à Berthoud)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2023
- Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2023
- Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
- Communications
- Questions orales
- Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.2.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
- N° 1834 – MO 741 | Délai de réponse : 8.9.2024; Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: « Veiller à la qualité de l'air dans les bâtiments publics de la Commune de Moutier »
- N° 1835 – MO 742 | Délai de réponse : 8.9.2024; Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: « Pour que l'AG culturel soit accepté au Cinoche »
- N° 1836 – IN 524 | Délai de réponse : 27.9.2024; Interpellation du PSA intitulée: « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantermerle »

- N° 1837 – MO 743 | Délai de réponse : 8.10.2024; Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: « Pour l'introduction d'un congé menstruel »
- N° 1838 – IN 525 | Délai de réponse : 6.9.2024; Interpellation de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée: « Ramassage des déchets encombrants et déchets verts dans la République et Canton du Jura »
- N° 1839 – MO744 | Délai de réponse : 3.12.2024; Motion du PSA intitulée: « Sauvons les anciens postes d'aiguillage »
- N° 1840 – IN 526 | Délai de réponse : 3.10.2024; Interpellation du Centre relative à une déchetterie centralisée

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation des séances du Conseil de Ville », puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/co_nseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- Lors de sa séance du 3 juin 2024, le Bureau du Conseil de Ville a arrêté l'ordre du jour en tenant compte du fait que le rapporteur du Conseil municipal en charge du rapport sur les comptes communaux 2023 arriverait avec du retard à la séance. Dès lors, le point y relatif a été mis au point 8 de l'ordre du jour pour cette raison.

Moutier, le 3 juin 2024

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Eschmann

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 50% à la Chancellerie municipale

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 21 juin 2024.

Moutier, le 5 juin 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

Un/e préposé/e aux scellés (occupation accessoire)

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 21 juin 2024.

Moutier, le 5 juin 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Thierry Mérillat, Gros Clos 4e, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

Projet : Construction d'une maison familiale avec PAC et installation photovoltaïque sur parcelle N° 943 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Gros Clos ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 5 juin 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ça me dit marche!

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé de participer à l'action « ça me dit marche » organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 22 juin 2024 à 10h à Châtelat (sur la place de l'école).

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 12 juin 2024

Conseil communal



Rebévelier

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 34.02 et 35, au lieu-dit: « Tierminté », commune de Rebévelier.

Projet : création d'une route forestière (groise) à camion pour permettre l'exploitation et l'évacuation du bois et création d'une place d'env. 250 m² en groise pour le stockage de bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 juin 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

eBau 2024-2386

Avis de construction

Requérant : Nicolet David, Rue du Musée 30, 2714 Les Genevez

Emplacement : Parcelle N° 1042, Rue du Bruye 14
Projet : Changement d'affectation d'un local artisanal en une chambre et une salle d'eau
Dimensions : Selon plans déposés
Construction : Selon plans déposés
Zone : H2

Dérogation : Art. 67 OC

Dépôt public de la demande au secrétariat municipal **jusqu'au 5 juillet 2024** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 3 juin 2024

Administration des constructions a.i.

04.0302.0162 – eBau 2024-7940

Avis de construction

Requérant : Röthlisberger Maryline et Ueli, Vie des Crêts 44, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1545, Vie des Crêts 44

Projet : Remplacement chauffage mazout par une pompe à chaleur air- eau extérieur. Élimination de la citerne à mazout.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 11 juillet 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 10 juin 2024

Administration des constructions a.i.

04.0302.0163 – eBau 2024-7942

Avis de construction

Requérant(s) : Gfeller Christiane et Andreas, Rue Pommé au Loup 6, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1503, Rue Pommé au Loup 6

Projet : Pose d'une pergola non- chauffée sur terrasse existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Publication : dès le 12 juin, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 11 juillet 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 10 juin 2024

Administration des constructions a.i.

04.0302.0148 – eBau 2024-3942

Avis de construction

Requérant(s) : Immoliva AG, Mme Ulrich Michèle, Schuracherstrasse 27a, 8306 Bruttisellen

Emplacement : Parcelle N° 236, Grand Rue 80

Auteur du projet : Arc Architecture Sàrl, Grand Rue 62, 2720 Tramelan
Projet : Isolation du bâtiment et de la toiture et nouvelles places de parking du côté Sud du bâtiment. Modification de la couleur des façades, de l'accès et des ouvertures en façade Sud.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogation : Aucune

Publication : dès le 12 juin, 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 11 juillet 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 10 juin 2024

Administration des constructions a.i.



Saules

Avis de construction

Requérante et propriétaire foncière : Schaffner Nicole, Les Prés delà de l'Eau 77, 2732 Saules

Emplacement : parcelle N° 186, Les Prés delà de l'Eau 77, 2732 Saules

N° eBau : 2024-4999

Projet de construction : Suppression d'une barrière en croisillons existante en bordure de route, création d'une place de parc et pose d'une nouvelle barrière en couenneaux bois verticaux - demande après-coup

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : mixte

Dérogation : Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal de Saules.

Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale (Milieu du village 13, 2732 Saules).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 12 juin 2024

Conseil communal

Ratification du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été

formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 10 juin 2024.

Saules, le 12 juin 2024

Conseil communal

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour :

L-0236698.1

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Benevis et Saules

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine MT, Démontage partiel de la liaison L-0105383 et complet de la liaison L-0110141

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives

Dérogation pour des interventions dans les haies et les bosquets

Dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées

Dérogations pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom de BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Les dossiers sont mis à l'enquête du 13 juin 2024 jusqu'au 12 juillet 2024 dans la commune de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse et la commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante :

<https://esti-consultation.ch/pub/3967/1ca02377> ou en scannant le QR code ci-dessous et ce pendant le délai de mise à l'enquête.



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- a. les oppositions à l'expropriation ;
- b. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
- c. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;

- d. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort

Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle



Seehof

Sozialpädagogische/r Assistent/in 45 % zu 50 %
Schulverband Grand Val

Die Tagesschule des Schulverbands Syndicat scolaire du Grand Val befindet sich in vollem Aufschwung. Für das Schuljahr 2024-2025 werden etwas weniger als 60 Schülerinnen und Schüler erwartet, die von einer Betreuungsstruktur profitieren werden, die aus einem Dutzend Modulen besteht. Um das bestehende Team zu ergänzen und zu verstärken, suchen wir eine Person mit einer Ausbildung als sozialpädagogische/r Assistent/in oder einem als gleichwertig erachteten Abschluss. Der Arbeitsort verteilt sich auf die Gemeinden Grandval (morgens und Mittagessen) und Eschert (nachmittags).

Aktivitäten

- Kindergruppen von der 1. bis zur 11. Harmonie-Klasse empfangen und betreuen.
- Organisieren, animieren und betreuen Sie das tägliche Gemeinschaftsleben, um eine qualitativ hochwertige Betreuung zu gewährleisten.
- Im Team arbeiten und am reibungslosen Funktionieren der Einrichtung teilnehmen (Versammlungen...)

Beschreibung der Aufgaben

- Kinder morgens, mittags und nachmittags entsprechend den offenen Modulen begleiten.
- Aktivitäten entsprechend der Gruppe konzipieren und umsetzen.
- Bei beaufsichtigten Hausaufgaben begleiten
- Feedback an die Eltern durchführen

Profil

- Sie verfügen über ein EFZ als Sozialpädagogische/r Assistent/in oder einen als gleichwertig erachteten Abschluss.
- Erfahrung in der Arbeit mit Kindern zwischen 4 und 12 Jahren.
- Kreativität und Dynamik
- Hohe zeitliche Verfügbarkeit
- Teamarbeit schätzen und sich darin wohlfühlen

Gehalt

Anstellungsbedingungen basierend auf den kantonalen Berner Normen und je nach Erfahrung.

Eintritt in die Stelle: 01/08/2024

Das vollständige Bewerbungsdossier mit Strafreisterauszug ist bis zum 21. Juni 2024 elektronisch an ejc@ecole-sgv.ch zu senden.

Für weitere Auskünfte steht Ihnen Frau Elsa Dongois, Leiterin der Tagesschule, unter 076 423 11 03 gerne zur Verfügung.

Seehof, den 3. Juni 2024

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : M. et M^{me} Jérémie et Audrey Houmard, Rue Principale 15, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : KD Architecture S.A., 2720 Tramelan

Emplacement : parcelle N° 401, Rue Principale 15, 2736 Sorvilier

Projet : Réfection de la toiture, de l'écurie et de la grange existante et construction d'un garage annexe. Installation photovoltaïque.

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 juin 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M. et M^{me} Eric et Nathalie Benoit, Champ de la Pierre 2, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Faivre Energie S.A., 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 882, Champ de la Pierre 2, 2736 Sorvilier

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée et élimination de la citerne.

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 juin 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Ergoexpert SA, Rue de la Dout 20, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Projet : modification du projet de remplacement du chauffage à mazout existant à la Rue de la Dout 20, parcelle N° 1431 en zone d'activités A5, soit par l'installation d'un chauffage et d'un silo à pellets avec une nouvelle cheminée.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 juin 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Dérogation : art. 24 LAT

Requérant : M. Charles Erb, Champs la Clary 7, 2710 Tavannes.

Projet : élévation de la toiture du garage existant Rue de la Promenade 108 sis sur la parcelle N° 2057 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : évacuation des eaux pluviales par infiltration et pas de production d'eaux résiduelles.

Dérogation requise : à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juin 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Corinne et David Mäder, Chemin des Cerisiers 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : HyperSolaire Sàrl, Pré la Dolaise 16L, 2718 Lajoux.

Projet : réalisation d'une installation solaire photovoltaïque en talus sur la parcelle N° 1733 au chemin des Cerisiers en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juin 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Christophe Germiquet, Contre-Montet 6, 2515 Prêles.

Auteur du projet : Flexome Sàrl, M. Jean-Louis Baume, Rue Daniel Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet : transformation et agrandissement des bâtiments Rue de la Côte 8 et 10, comprenant la démolition de la piscine existante et l'aménagement de places de stationnement, parcelle N° 1371 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 juin 2024

Le chef des travaux publics

Ecole à journée continue

Mise au concours - Poste combiné d'éducateur(rice) auxiliaire et d'intendant(e)

Pour son école à journée continue, la Municipalité de Tavannes met au concours un poste combiné d'éducateur(rice) auxiliaire et d'intendant(e). Il s'agit de 12 heures d'intendance et 6 heures d'éducateur(rice) sur 39 semaines dès le 1^{er} août 2024.

En tant qu'éducateur(rice) auxiliaire, vous

- Participez à trois repas de midi avec des enfants de la 1-2H

En tant qu'intendant(e), vous :

- Effectuez la vaisselle de différents repas.
- Préparez des goûters.
- Gérez le stock de denrées alimentaires.

Votre profil

- Vous êtes dynamique et motivé(e).
- Vous aimez le travail en équipe et travaillez en contact avec les enfants.
- Vous êtes autonome et responsable.

Il s'agit d'un poste d'une durée de 6 mois avec possibilité de reconduction.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à Mme Sandra Besson Wölfli par mail (direction. ejc@tavannes.ch) ou par poste à EJC, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes, jusqu'au 17 juin 2024.

Tavannes, le 30 mai 2024

Le Conseil municipal

Service Social Régional de Tavannes

Mise au concours d'un poste d'adjoint(e) à la direction, assistant(e) social(e)

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la Vallée de Tavannes ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois.

Il met au concours un poste d'adjoint(e) à la direction, assistant(e) social(e), taux d'occupation de 90-100% pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2024, à discuter.

L'annonce complète est disponible sur le site internet de la commune ou sur Jobup.ch. Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels (certificats de travail en particulier), sont à nous à adresser par email à secretariat@tavannes.ch, ou via la plateforme jobup, jusqu'au 21 juin 2024.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le Conseil municipal

www.tavannes.ch

La commune se dote d'un nouveau site web

Tavannes.ch fait peau neuve ! Notre commune a lancé un nouveau site internet pour informer plus rapidement ses citoyens et tous ceux qui s'intéressent à notre région.

Après plusieurs mois de travail intensif par l'administration municipale, en collaboration avec la société Thimoo, ce nouveau site entièrement administrable par le personnel, a pu être mis en ligne. Du contenu sera continuellement ajouté dans le but de garder ce site vivant et à jour.

Concrétisation d'une ferme volonté politique du Conseil communal et de son administration, le site internet répond à plusieurs objectifs :

- être une vitrine de la commune de Tavannes et en présenter ses attraits,
- être un centre d'informations officielles pour les citoyens et les visiteurs,
- être un reflet de la vie communale, en particulier au travers des rubriques Actualités et Événements,
- s'adapter à tous les supports (ordinateur, smartphone, tablette) pour une lisibilité optimale.

Nous voulons aussi permettre aux sociétés locales d'annoncer leurs événements sur la page dédiée aux événements. Les sociétés locales seront très prochainement renseignées sur la façon dont elles peuvent communiquer leurs événements.

Nous savons que malgré nos relectures, des erreurs peuvent subsister. Nous vous remercions de nous les signaler via la page Contact sur le site. Vos retours sont précieux et nous ferons de notre mieux pour y répondre.

Tavannes, le 5 juin 2024

Le secrétariat municipal

Tavannes

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture afin de vous acquitter de la taxe des chiens.

Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de faire le nécessaire.

Toute modification relative à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès) doit également être annoncée jusqu'au 15 juillet 2024.

Ces changements peuvent être directement annoncés via le site internet de la commune, section Guichet virtuel.

Tavannes, le 1^{er} juin 2024

La police administrative



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Oliveira da Silva André, La Ruai 16, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 29, La Ruai 16, 2735 Malleray

Description du projet : installation d'un poêle à bois et pose d'un canal de cheminée en façade Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M3 PCO

Dépôt public : du 5 juin au 5 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 30 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Glauser Christophe, sur Champ Martin 23, 2735 Malleray

Auteur du projet : Schaller Olivier Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet : BF 1510

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. A151 du RCC

Dépôt public : du 5 juin au 5 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 31 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Walther Félicia et Jérôme, Rue Emile- Villeneuve 26, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 898, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Création d'une place de parc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Dérogations : Art. 10 du règlement d'évacuation des eaux usées et art. A141 du règlement de construction communal

Dépôt public : du 12 juin au 12 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 6 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 24 juin 2024

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 24 juin 2024, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024
3. Déclarations de principe des groupes
4. Approbation des comptes 2023
5. Prise de connaissance du décompte final Chemenay 11

6. Dissolution de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11
 7. Dissolution de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
 8. Approbation du Rapport de gestion du Conseil communal
 9. Informations de la Commission scolaire
 10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
 11. Informations du Conseil communal
 12. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
 13. Questions orales
- Bévilard, le 3 juin 2024
Bureau du Conseil général

Divers

Sapeurs-Pompiers du Cornet

Nous sommes à la recherche d'un/une
Secrétaire (fourrier-ière)

Tâches:

- Traitement de la correspondance, des convocations et publications.
- Tenir les procès-verbaux de toutes les réunions officielles des Sapeurs-pompiers du Cornet. (Assemblée des délégués, Conseil et Commissions spéciales).
- Le/la secrétaire est membre du Conseil des Sapeurs-pompiers du Cornet.
- Travail à domicile.

Exigences:

- Très bonnes connaissances des outils informatiques usuels.
- Avoir de la facilité rédactionnelle.
- Etre une personne de confiance.
- Il n'est pas nécessaire d'être un sapeur-pompier actif.

Rémunération:

Rémunération annuelle, selon le règlement des Sapeurs-pompiers du Cornet.

Entrée en fonction:

Janvier 2025

Postulation: à envoyer jusqu'au 31 juillet

Sapeurs-pompiers du Cornet - Grand-Rue 45 - 2746 Crémines.

Des renseignements peuvent être pris auprès de l'administration des Sapeurs-pompiers du Cornet au 079 429 52 87.

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi